

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Les membres de l'association Union de la Randonnée Verte (URV) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire

le samedi 24 janvier 2009 à 9 h 00
à Vuillafans

Il a été établi une liste des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par M. Lucien GRIFFOND en qualité de Président et Mme Sylviane ECOCHARD en est nommée secrétaire.

Le tiers des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés (34 présents et 6 procurations), l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour, à savoir la modification des statuts et plus particulièrement les articles suivants :

Article 1 Constitution et dénomination

« Union de la Randonnée Verte du Doubs
Groupement d'associations et de collectivités du Doubs
pour l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnées »

Le mot pédestre est enlevé et le Président explique qu'il s'agit d'offrir la possibilité de regrouper les différentes pratiques de randonnées (VTT et équestre) sous une seule structure pour une meilleure cohabitation, une meilleure coordination des itinéraires balisés et une gestion optimale de l'entretien et du balisage des circuits. Après débat, le vote a lieu à main levée : 15 voix contre, 3 abstentions, 22 voix pour.

Proposition adoptée.

Article 3 Moyens

il est proposé à l'assemblée d'ajouter dans cet article : [...]

« - d'une section randonnée affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. »

Les principaux points forts de cette affiliation est la reconnaissance auprès des pouvoirs publics, l'aide juridique tant en ce qui concerne la randonnée, que la sauvegarde des sentiers.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Article 6 Les membres

Une nouvelle catégorie de membres est ajoutée : « les membres bienfaiteurs ». En effet, l'URV étant reconnue d'intérêt général par les services fiscaux, elle est habilitée à délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des dons effectués à son profit. L'association s'ouvre donc à cette nouvelle catégorie de membres.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Article 14 L'assemblée générale ordinaire

Pour une simplification des démarches et en conformité avec les statuts types de la FFRandonnée, il est ajouté dans cet article :

« l'assemblée générale se prononce sur les modifications des statuts ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00. De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président



Lucien GRIFFOND

la secrétaire de séance



Sylviane ECOCHARD

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Les membres de l'association Union de la Randonnée Verte (URV) se sont réunis en assemblée générale

le samedi 24 janvier 2009 à 10 h 15
à Vuillafans

Il a été établi une liste des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par M. Lucien GRIFFOND en qualité de Président et Mme Sylviane ECOCHARD en est nommée secrétaire.

Le tiers des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés (34 présents et 6 procurations), l'assemblée peut valablement délibérer.

Avant d'ouvrir la séance, le Président demande s'il y a des candidats à l'élection au conseil d'administration et si les membres présents souhaitent voter à bulletin secret. Sont candidats : deux des trois membres sortants ; pas de nouvelle candidature. À l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.

Le Président ouvre la séance suivant l'ordre du jour communiqué à tous les adhérents.

I - Approbation du PV de l'assemblée générale du 1er mars 2008 : approuvé à l'unanimité

II - Rapport moral et d'activités. Lecture est faite de ce rapport puis le débat s'ouvre entre les participants.

- sur la nouvelle édition de « Doubs Rando » : inscrire les coordonnées de ceux qui entretiennent ; indiquer si l'itinéraire emprunte un GR ou GRP.
- sur la signalétique directionnelle aux intersections d'itinéraires balisés présentée en 2008 : le projet a été accepté par le Conseil général. Des réunions de travail vont permettre d'élaborer un cahier des charges précis concernant le mobilier. L'URV apporte son aide technique sur ce dossier. Les dossiers seront présentés par les communautés de communes au Conseil général.
- panneaux de départ : 200 ont été achetés en 2008 et une proposition de répartition départementale sera présentée au prochain conseil d'administration.
- sur l'affiliation de l'URV à la Fédération Française de Randonnée : le montant des adhésions 2008 et 2009 est offert par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Doubs, ainsi que le magazine « Passion Rando ». Le Président remercie le Président du CDRP25, présent dans l'assemblée.

Quelques dates à retenir :

- la fête de la randonnée 2009 : le dimanche 21 juin 2009 organisée par l'association des sports de randonnée de la Côte de Bolandoz ;
- la fête de la randonnée 2010 : le dimanche 20 juin 2010 organisée par le « Pays Horloger » ;
- la prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 30 janvier 2010 organisée par l'association March'en Thise (Thise près de Besançon) ;
- les mardis de l'URV en 2010 : les associations volontaires se sont inscrites auprès de Mme Chiarel.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

III - Rapport financier

Le trésorier, Jean-Claude TYRODE, présente le compte de résultat au 31 décembre 2008.

Le débat porte sur le poste « 624 associations » : différence importante entre le budgété et le réalisé. Seulement 62 % de la somme allouée à ce poste est dépensée. Il faut sensibiliser les adhérents et leur proposer, en même temps qu'une formation au balisage, une « formation à l'administratif » afin de compléter la feuille de travail d'une manière plus fine.

Présentation du bilan au 31 décembre 2008 : pas de remarque.

M. Michel LETHIER, vérificateur aux comptes, donne son avis sur la situation comptable et la tenue des comptes. Il note un fonds de roulement représentant 31% des réalisations du dernier exercice. Mais l'URV garde toujours une grande dépendance vis-à-vis du Conseil général puisque la subvention représente 92,70% des recettes. Le niveau des disponibilités est en forte baisse comparé à 2007 du fait du non encaissement du solde de la subvention du Conseil général. La subvention n'est plus un forfait et le solde représente les frais réels et justifiés.

M. LETHIER certifie la bonne tenue des comptes.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Quitus est donné au trésorier.

M. Michel LETHIER, candidat au poste de vérificateur aux comptes, est réélu à l'unanimité.

IV - Budget prévisionnel 2009

Lecture est faite du budget. Le conseil d'administration propose une indemnité du km entretenu à 9 €. Pas de remarque particulière en dehors du coût du contrat de l'assurance souscrit auprès d'un nouvel assureur (1 100 € au lieu de 3 500 €).

L'assemblée approuve à l'unanimité

- l'indemnité de 9 € du km entretenu ;
- l'affectation du résultat de l'exercice : 37 € pour l'équilibre du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

V - Cotisations 2010

une proposition d'ajustement des cotisations est présentée :

- associations loi 1901 = 15 €
- communes = 30 €
- communautés de communes = 85 € lorsqu'il n'y a pas de km entretenu,
 - ✓ 100 € jusqu'à 50 km entretenus
 - ✓ 120 € de 51 à 100 km entretenus
 - ✓ 150 € au-delà de 100 km

L'assemblée adopte à l'unanimité le montant des cotisations 2010.

VI - Élection des membres du conseil d'administration

Annie BENIER-ROLLET (March' en Thise), sortante : réélue à l'unanimité

Jean-Claude TYRODE (Randonneurs de la Vallée du Rupt), sortant : réélu à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00. De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président



Lucien GRIFFOND

la secrétaire de séance



Sylviane ECOCHARD